

ETHICS

GROUP

2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700 BLAGNAC
Tel 05 61 16 38 28 - contact@ethics-group.com
<https://ethics-group.com> SAS au capital de 9 600 500€
RCS Toulouse B 802 930 552 – SIRET 802 930 552 00020

VÉRIFICATION DU STATUT D'ENTREPRISE À MISSION SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
N° 2022_0150 V1

NOM DE L'ENTREPRISE À MISSION

CLS (Collecte Localisation Satellites)

11, rue Hermes

31520 Ramonville-Saint-Agne

www.cls.fr

Téléphone : 05 61 39 46 72

OBJET DE L'AVIS

Avis de vérification de la qualité de société à mission

PERIMETRE

Intégralité de la société CLS (Collecte Localisation Satellites)

DATE ET PÉRIODE COUVERTES

CLS a mis à jour ses statuts le 18 mai 2021 afin intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de société à mission.

Le rapport de mission couvre l'exercice du 18 mai 2021 au 31 décembre 2022.

La vérification a eu lieu au siège de l'entreprise les 13 et 14 avril 2023.

TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION EN CE QUI CONCERNE L'AVIS

L'organisme de vérification est la société ETHICS Group agissant en qualité d'Organisme Tiers Indépendant, intervenant en applications des dispositions de l'article 5 du décret N° 2020-01 relatif aux sociétés à mission.

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION

ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700 BLAGNAC -
Tél : 05.61.16.38.28 - www.ethics-group.com



Entreprise à Mission



CONCLUSIONS

Cette première vérification s'est déroulée dans de bonnes conditions de sincérité, de transparence et de confiance mutuelle.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendu des travaux, et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de société à mission sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'aucune circonstance extérieure susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs n'a été identifiée sur la période couverte.

Les points suivants ont été vérifiés :

- La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission.
- La composition du Comité de mission, son engagement, la nature de ses échanges avec l'entreprise, ainsi que son rythme de travail répondent aux exigences.
- Le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts. De par la nature de la mission, l'atteinte des résultats a été vérifiée soit via des indicateurs, soit via l'accomplissement d'actions opérationnelles terrain.

Les indicateurs de performances ont été établis et sont mesurés. A ce stade, la maturité de ces indicateurs est variable selon les objectifs statutaires.

Les résultats intermédiaires des 4 objectifs sociaux et environnementaux sont en ligne avec la trajectoire 2025 retenue (pas d'objectifs intermédiaires définis).

- Le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent, la société CLS respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs de l'entité.

- Axe pilotage des objectifs / indicateurs
 - A ce stade de maturité, le pilotage de l'objectif statutaire « *Déployer des solutions spatiales pour sensibiliser aux fragilités et richesses de notre planète et préserver ses ressources et sa biodiversité pour les générations futures* » pourrait être renforcé en ajoutant des indicateurs montrant l'impact concret et le rayonnement de la mission sur la planète. De la matière existe mais n'est pas encore exploité à travers le rapport de mission.
 - A noter également qu'à ce stade de maturité, la mesure de performance actuelle de l'objectif « *Fédérer nos collaborateurs autour de nos valeurs d'engagement, de confiance et d'agilité au sein d'une organisation efficace et responsable, au service de la Planète et de l'être humain* » est une mesure de satisfaction partielle couvrant uniquement la partie projet. La maturité de l'indicateur doit évoluer afin de mesurer l'intégralité du périmètre en y ajoutant la mesure de la partie « produit » en complément. Un plan d'action est défini en ce sens.

o Axe gouvernance

- Poursuivre l'embarquement de l'ensemble des collaborateurs de CLS sur le sujet de l'entreprise à mission afin d'augmenter la diffusion de la mission en interne. La captation et l'analyse des informations montantes des collaborateurs pourraient être renforcées via la gouvernance afin de contribuer positivement à la mission.
- Augmenter la sensibilisation des parties prenantes externes afin d'étendre le rayonnement de la mission.

Nous notons également les points forts significatifs suivants :

- o L'impact de la mission de CLS est important sur le plan environnemental et social. La mission est quasi totalement alignée avec le business modèle de l'entreprise.
- o La composition pertinente et complémentaire du comité de mission, son niveau d'implication, de détail ainsi que les fréquences des réunions. A noter que le comité de mission challenge la mission depuis sa mise en place. La présidence du comité est assurée par un membre ne faisant pas parti de l'entreprise ce qui confère au comité une indépendance.
- o L'ensemble documentaire lié à l'entreprise à mission est bien formalisé et bien structuré ce qui facilite le pilotage et le suivi.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- o De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- o De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- o De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- o D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission. Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune. Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le programme de vérification Plan&Programme de vérification CLS 2022_0150 préalablement transmis à la société CLS.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis de CLS ont été validées via un comité interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur les activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- Que toutes les activités de validation/vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programme ;
- Que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées ;
- Que les constats significatifs ont été identifiés et documentés.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 1 semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- 50% fonction management ;
- 10% fonction support ;
- 30% fonction opérationnel ;
- 20% partie prenante extérieures à l'entreprise.

Direction, membres du comité de mission, salariés, clients, personnel d'ancienneté diverses ont été rencontrés ce qui a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons collecté un ensemble documentaire complet mis à disposition par CLS comprenant
 - Une présentation générale de la société
 - Organigramme de la société
 - Statuts mis à jour le 18 mai 2021
 - Rapport DPEF (Déclaration Performance Extra Financière) de la société
 - Initiative interne déploiement RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) avec les cafés RSE
 - Rapport de mission de l'exercice 2021-2022 + Modalité de fonctionnement du comité + Ensemble des comptes-rendus intermédiaires des comités de mission + kick off et documentation permettant l'intégration des membres
 - Indicateurs de performance de la mission avec détail de calcul de certains indicateurs (échantillonnage)
 - Chiffre d'affaire / ODD (Objectif de Développement Durable)
 - Baromètre de satisfaction des salariés
 - Suivi satisfaction client niveau projet
 - Dossiers démontrant l'impact environnemental / social de certaines actions de l'entreprise
 - Projet star fish
 - Pollution plastique océan
 - Initiative Act 4 nature
 - Bouée Flidar

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - Les informations collectées
 - La raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels, d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité.
- Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité par échantillonnage de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - Apprécie la cohérence d'ensemble du rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la société CLS pour une durée de 5ans.

Pour rappel, suite au premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Entreprise de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Entreprise de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 21/04/2023

Représentant de l'Organisme
Tiers Indépendant ETHICS GROUP

Thierry PEDELOUP

